

PROTOCOLE SANITAIRE DES ECOLES DE TADEN

Le protocole sanitaire, réalisé par le ministère de l'Education Nationale, précise sur 54 pages les modalités extrêmement contraignantes de réouverture des écoles (maternelle et élémentaire).

La municipalité a adapté ce protocole au mieux et décidé de regrouper tous les enfants sur le site de Trélat, pour des raisons logistiques (personnel) et considérant que le service de transport ne peut être assuré dans des conditions sanitaires adaptées.

SOMMAIRE

1- Accueil	page 1
2- Maintien de la distanciation	page 2
3- Lavage des mains	page 2
4- Port du masque	page 3
5- Ventilation des locaux	page 3
6- Désinfection des locaux	page 4
7- Sanitaires	page 5
8- Salles de classe	page 5
9- Cantine	page 5
10- Récréation	page 6
11- Activités sportives	page 6
12- Autres activités	page 7
13- Garderies	page 7
14 Personnels	page 7
15- Procédures en cas de détection de cas de covid-19	page 8

1-Accueil des élèves

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent, notamment, à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans la famille de l'élève. Les parents sont notamment invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. En cas de symptômes ou de fièvre (37,8°C), l'enfant ne devra pas se rendre à l'école. Les personnels devront faire de même.

>L'arrivée des enfants se fera de façon échelonnée en début de matinée pour éviter les rassemblements.

>A cause des travaux, l'accueil des enfants se fera du côté du terrain de football (entrée par l'escalier central). Une signalétique sera mise en place.

>Les portes d'entrée seront ouvertes pendant l'accueil pour limiter les points de contact.

>Les parents ou les accompagnants des élèves ne pourront pas pénétrer dans l'établissement.

> Un accueillant (équipé d'un masque et de gel hydro-alcoolique) se positionnera à l'entrée de chaque établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes. Il prendra la température de chaque enfant à son arrivée.

> Les enseignants communiqueront avec les familles et les élèves sur le respect des horaires d'arrivée et fin de journée pour éviter un engorgement à l'entrée. Ils informeront régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet, ...) : nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

2-Le maintien de la distanciation physique

La règle de distanciation physique, dont le principe est le respect d'une distance minimale **d'un mètre** entre chaque personne, adulte comme enfant, permet d'éviter les contacts directs, une contamination respiratoire et/ou par gouttelettes.

Elle doit être respectée dans tous les contextes et tous les espaces (arrivée et abords de l'école, récréation, couloirs, préau, restauration scolaire, sanitaires, etc.)

>Dans les salles (de 50 m²), 15 élèves maximum peuvent être accueillis en respectant les règles de distanciation physique,10 élèves maximum en ce qui concerne les maternelles.

>Dans les couloirs, à la cantine, aux toilettes et dans la cour de récréation, les élèves et les enseignants doivent être éloignés d'un mètre.

>La mairie va mettre un marquage au sol de façon à indiquer le sens de la circulation et éviter comme le recommande le protocole sanitaire, que les élèves se croisent.

>Pour limiter le brassage des élèves, arrivée et départ de l'établissement se dérouleront progressivement, étalés dans un temps prédéterminé, en fonction du nombre d'élèves accueillis par salle et des personnels présents.

>Les déplacements des élèves seront limités au strict nécessaire, organisés et encadrés.

3-Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes et à les sécher soigneusement avec une serviette en papier jetable ou à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire. A défaut de disposer de points d'eau en nombre suffisant et si les mains ne sont pas visiblement sales, l'utilisation d'une solution hydro-alcoolique peut être envisagée, y compris pour les plus jeunes, mais sous le contrôle étroit d'un adulte.

La municipalité met en place à chaque point d'eau des affichages ludiques pour le protocole du lavage de mains, ainsi que des distributeurs de gel hydro-alcoolique à la disposition des enseignants, tout comme à chaque entrée et sortie.

Le lavage doit être réalisé, à minima :

- ◇ A l'arrivée ;
- ◇ Avant de rentrer en classe, notamment après les récréations ;
- ◇ Avant et après chaque repas ;
- ◇ Avant d'aller aux toilettes et après y être allé ;
- ◇ Après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué ;
- ◇ Autant que possible après avoir manipulé des objets possiblement contaminés ;
- ◇ Le soir avant de rentrer chez soi.

Les échanges manuels de ballons, jouets, crayons etc. doivent être évités ou accompagnés de modalités de désinfection après chaque utilisation, ce qui reste très difficile à réaliser. Le respect des gestes barrières en milieu scolaire doit faire l'objet de sensibilisation, d'une surveillance et d'une approche pédagogique adaptées à l'âge de l'élève. La sensibilisation des parents est aussi prépondérante dans la continuité des messages sur l'application permanente de ces règles.

4-Le port du masque :

Les autorités sanitaires recommandent le port du masque anti-projection, également appelé masque « grand public ». Le ministère de l'Education Nationale mettra donc à disposition des enseignants des masques dit « grand public » de catégorie 1 (filtration supérieure à 90%) et ceci dès le jour de la rentrée et à raison de deux masques par jour.

La Municipalité fournira en masques, visières et gants ses agents en contact avec les élèves ainsi que les personnels d'entretien et de restauration.

Il convient de souligner que le Conseil scientifique considère que :

- Pour les élèves en école élémentaire, le port du masque n'est pas obligatoire mais les enfants peuvent en être équipés s'ils le souhaitent et s'ils sont en mesure de le porter dans des conditions satisfaisantes.
- Pour les élèves en école maternelle, le port du masque est difficile et même déconseillé, sauf pour les élèves présentant notamment des pathologies respiratoires chroniques sévères ou une immunosuppression, si leur état de santé le permet et s'ils sont en capacité d'en porter un.

Il appartiendra aux parents, s'ils le désirent, de fournir ces masques à leurs enfants.

5-Ventilation des classes et autres locaux :

L'aération est un geste qui doit maintenant être systématique et durer au moins 10 – 15 minutes à chaque fois. Elle sera effectuée par les agents et enseignants.

Les salles de classe et autres locaux occupés pendant la journée doivent être aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux. En cas de ventilation mécanique, son bon fonctionnement doit être contrôlé.

6-Nettoyage et désinfection des locaux et matériels :

Il est important de distinguer le nettoyage simple du nettoyage approfondi comprenant une désinfection des locaux et du matériel permettant de supprimer les virus, notamment au niveau des zones de contact manuel. Si les lieux n'ont pas été fréquentés dans les 5 derniers jours, le protocole habituel de nettoyage suffit. Aucune mesure spécifique de désinfection n'est nécessaire. Il est seulement recommandé de bien aérer les locaux.

Si les lieux ont été fréquentés dans les 5 derniers jours, même partiellement, par précaution, un nettoyage habituel et une désinfection doivent avoir lieu comme décrit ci-après avant la rentrée des personnels et des élèves. Pour la désinfection, la plupart des désinfectants ménagers courants sont efficaces selon les autorités sanitaires, s'ils respectent la norme de virucide NF EN 14476. Les modalités sont précisées dans la fiche dédiée du guide.

Les canalisations d'eau froide et chaude seront purgées : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).

Rappel des mesures journalières

> Les écoles sont aérées au maximum, les salles de classes, les couloirs ainsi que les garderies sont nettoyés et désinfectés tous les matins et soirs.

> Les sanitaires sont nettoyés et désinfectés 3 fois par jour.

> Les cantines sont nettoyées et désinfectées à chaque passage des élèves.

(Méthode HACCP mis en place par la mairie pour chaque procédure de nettoyage et désinfection des deux écoles avec les fréquences et les produits adaptés).

>Les locaux sont scrupuleusement nettoyés et désinfectés : sols, portes, poignées, tables, chaises, toilettes, lavabos robinets, chasse d'eau etc...

>Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels peuvent être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée et mises à disposition par la Municipalité.

>En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Préconisation pour les petits de maternelle

- Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, il faut procéder à son nettoyage à l'aide d'une lingette désinfectante.

- Les bavoirs ou serviettes sont individuels et lavés tous les jours à 60°C, de même on doit procéder au lavage périodique des alaises individuelles utilisées dans les dortoirs.

7-Sanitaires :

- Le nombre de personnes présentes sera limité dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique
- Les flux d'élèves seront gérés vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- Les sanitaires seront aérés régulièrement.
- Les élèves se laveront les mains avant et après l'usage des WC.
- Un agent sera présent pour superviser le lavage des mains.
- Les sanitaires seront en permanence approvisionnés au cours de la journée en consommables (savon liquide, papier toilette, essuie-mains à usage unique, ...), pour que les élèves et le personnel puissent se laver les mains dans les meilleures conditions.
- Un nettoyage approfondi sera assuré au quotidien ainsi qu'une désinfection régulière sur les surfaces touchées (voir fiche nettoyage et désinfection HACCP mis en place et vérifiable dans chaque sanitaire.)
- Les poubelles seront évacuées 2 fois par jour.

8-Salles de classe :

Les salles de classe seront aménagées de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique que :

- Les tables seront mises à 1 mètre de distance entre elles ainsi que le bureau du professeur (soit environ 4m² par élève, à l'exception des tables placées, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.)
- Il ne restera que le strict minimum en mobilier dans les classes ou le mobilier sera neutralisé.
- Les tables seront éloignées des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe
- Un sens de circulation à l'intérieur de la classe sera matérialisé au sol pour limiter les croisements dans la classe.

9-Cantine :

Les élèves déjeuneront par roulement (au moins 3 services)

- Amplitude horaire 11h30 – 14h
- Suppression du self.
- Accueil par petits groupes (25 enfants maximum).
- Lavage de mains en respectant le protocole sanitaire avant et après le repas
- 2 enfants en quinconce (pas face à face) par tables distancées d'un mètre
- Plat unique, fromage, dessert et boisson servis à table avant l'entrée des enfants.
- Distribution du repas et pain par les agents

- Entre chaque service, nettoyage et désinfection des tables et chaises.
- Redressage des tables par les agents.
- Marquage au sol de façon à indiquer le sens de la circulation.

Les personnels de cantines seront équipés de tenues de travail. Ils porteront aussi un tablier, un masque et des gants jetables, qu'ils changeront à chaque roulement de service.

Le protocole de nettoyage effectué dans les salles de classe, sanitaires, cantine pourra être suivi par tous avec la mise en place d'une fiche « nettoyage et désinfection HACCP » affichée dans chaque pièce utilisée. Seront indiqués : lieu, objet, procédure, fréquence, produit, heure, date et signature de l'agent qui aura nettoyé.

6

10-La récréation :

Pour éviter les croisements de classes et d'élèves :

- Les récréations seront échelonnées par classe.
- Les temps de récréation seront réduits en fonction de l'effectif présent.
- Un planning de récréation sera établi par les enseignants avec un signalement de début et de fin de récréation en respectant la distanciation physique.
- Un enseignant ainsi qu'un agent seront présents pour surveiller la récréation.
- Les adultes devront porter un masque.
- Les jeux de contact ou de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées, seront interdits.

Il faudra également :

- Proscrire l'utilisation des jeux et installations d'extérieur avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...)
- Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs.
- Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités limitant l'interaction entre les élèves).
- En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en classe.

11-Les activités sportives :

- Seules les activités physiques de basse intensité seront proposées, si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.

- Les parents devront habiller leurs enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive.
- Les jeux de ballon et les jeux de contact seront proscrits tout comme l'utilisation de matériel sportif.
- Les parcours sportifs individuels seront privilégiés car ils permettent de conserver la distanciation physique.

12-Les activités culturelles, manuelles :

Il faudra :

- Utiliser du matériel individuel jetable (pot de peinture...) ou, à défaut, assurer une désinfection régulière adaptée (lingette).
- Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées. (le livre utilisé doit rester 5 jours dans une boîte hermétique.)
- Privilégier les lectures par l'enseignant ou le personnel afin de limiter les manipulations des livres.
- Et privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction ...).
- Choisir les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

13- Garderie :

- l'Accueil se fera du côté du terrain de foot près de l'escalier central (à cause des travaux). Les parents ne pourront pas entrer dans l'école, un agent ira chercher l'élève.
- On retirera l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction, ...).
- les lectures par le personnel seront privilégiées pour limiter les manipulations des livres.
- On privilégiera les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- Il n'y aura pas d'aide aux devoirs

14-Personnels :

Le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la

classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

15-Procédure de gestion d'un cas de COVID :

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée, permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un médecin ou un infirmier de l'Education Nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée l'enfant après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'Education Nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprocheront sans délai des autorités sanitaires et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée, compte tenu du contexte
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'Education Nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir identique

Fait à Taden le 07 mai 2020

Le Maire de TADEN

Evelyne THOREUX



PARTIE A COMPLETER ET SIGNER

Je soussigné(e)(NOM PRENOM)

CERTIFIE AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU PRESENT PROTOCOLE

M'ENGAGE A LE RESPECTER SCRUPULEUSEMENT

Fait à Taden, le(DATE DE SIGNATURE)

SIGNATURE

